

Régime commun APPI pour 2021	
Allocation sur 12 mois	Taux sur le revenu professionnel annuel
55% du revenu fiscal	2,75%
70% du revenu fiscal	3,74%

Régime de base GSC pour 2021		
Allocation souhaitée sur 12 mois		
Niveau	55%	70%
Taux de la cotisation <sup>(1)</sup>		
Revenu net inférieur à 20 568€ <sup>(2)</sup>	3%	Non prévu
Tranche A du revenu net (entre 20 568 et 41 136€)	3%	3,98%
Tranche B du revenu net (entre 41 136 et 164 544€)	3,23%	4,28%
Tranche C du revenu net (au-delà de 164 544€, limité à 329 088€)	3,68%	3,68% <sup>(3)</sup>

(1) Les dirigeants non exposés au risque de révocation bénéficient d'un abattement de 15 % sur leurs cotisations.

(2) La cotisation est calculée sur la base d'un revenu correspondant à 20 568 €. (3) La garantie sur la tranche C du revenu net est limitée à 55 % de cette tranche.